

## Compte rendu du Conseil du 14 octobre 2014

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 14 OCTOBRE 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : - Votants : 15

Excusé : /

Secrétaire de séance : Brice Durand

### **1. Décision modificative Budgétaire**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les virements de crédits suivants pour permettre :

- le règlement des travaux complémentaires qu'il a fallu effectuer dans la classe de maternelle refaite cet été.
- l'achat d'un tracteur d'occasion de marque JOHN DEERE de 1997 en remplacement du tracteur actuel qui ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur.

Après avoir eu plusieurs propositions, un tracteur, ayant été peu utilisé, et en bon état (entretiens réguliers, bons tests effectués), est proposé au prix de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

La fixation et le remontage de la lame à neige ainsi que le remontage du distributeur de sel représentent un coût de 2 000 € TTC (1 667 € HT).

L'offre de reprise de l'ancien tracteur est proposée à 1 200 € TTC, mais le vendeur ne veut pas le reprendre. Il est proposé que la reprise soit faite par M. AUJOGUE sur cette base.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**1-1/ Décide d'acheter le tracteur proposé moyennant le prix de 18 000 € TTC**

➤ *DETAIL DES VOTES : 15 pour*

**1-2/ Décide d'effectuer le remontage de la lame à neige et du distributeur de sel et pour un montant de 2 000 € TTC**

➤ *DETAIL DES VOTES : 15 pour*

**1-3/ Décide d'accepter la reprise de l'ancien tracteur par Monsieur Yvan AUJOGUE au prix de 1 200 € TTC**

➤ *DETAIL DES VOTES : 14 pour et 1 abstention (Yvan AUJOGUE)*

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal, les virements de crédit suivants

| Ordre | Article                              | Fonctionnement |          | Investissement |          |
|-------|--------------------------------------|----------------|----------|----------------|----------|
|       |                                      | Dépenses       | Recettes | Dépenses       | Recettes |
| Réal  | 61522-011                            | -2 684 €       |          |                |          |
|       | 61551-011                            | -23 000 €      |          |                |          |
|       | 6227-011                             | -4 216 €       |          |                |          |
|       | 6554-011                             | 4 216 €        |          |                |          |
| OSS   | 023                                  | 25 684 €       |          |                |          |
| Réal  | 21571 - opération financière         |                |          | 23 000 €       |          |
|       | 2135 - opération 160 Réfection Ecole |                |          | 2 684 €        |          |
| OSS   | 021                                  |                |          |                | 25 684 € |
|       |                                      | 0 €            | 0 €      | 25 684 €       | 25 684 € |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE ces virements de crédits.**

➤ **DETAIL DES VOTES : 15 pour**

## **2- Recensement 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population de Jarnioux aura lieu début 2015. Pour cela le Maire doit désigner une personne, non élue, qui coordonnera les opérations de recensement. Cette désignation doit être entérinée par le Conseil.

Madame Patricia THERY est proposée par le Maire.

Il y aura lieu de désigner également deux agents recenseurs.

Les montants des frais relatifs à ce recensement, dont les indemnités dues au personnel procédant à cette opération, seront fixés par le Ministère.

Il est proposé de les retenir comme base de remboursement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- de désigner Madame Patricia THERY en tant que coordinateur communal pour les opérations de recensement 2015
- de lui attribuer des indemnités conformément aux décisions ministérielles.

➤ **DETAIL DES VOTES : 15 pour**

### **3- Régies municipales**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier la Régie municipale de l'Accueil périscolaire, en étendant son champ d'intervention aux Nouvelles Activités Périscolaires.

De plus Monsieur le Maire propose la nomination de :

- Madame Audrey TUM comme régisseur titulaire de la Régie « Salle des Fêtes »
- Monsieur Cyril CARRY, comme régisseur suppléant des régies « Accueil périscolaires et Nouvelles Activités Périscolaires » et « Salle des Fêtes »

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **d'adopter le changement du champ de compétence de la Régie municipale de l'Accueil périscolaire en l'étendant aux Nouvelles Activités périscolaires.**
- **de nommer Madame Audrey TUM comme régisseur « Salle des Fêtes »**
- **de nommer Monsieur Cyril CARRY, comme régisseur suppléant de la régie « Accueil périscolaires et Nouvelles Activités Périscolaires »**
- **de nommer Monsieur Cyril CARRY, comme régisseur suppléant de la régie « Salle des Fêtes »**
- ***DETAIL DES VOTES : 14 pour et 1 abstention (A. TUM)***

### **4- Tarifs d'insertion des annonces publicitaires dans le bulletin municipal**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une fixation des tarifs des annonces publicitaires dans le bulletin municipal. Il propose de reconduire les tarifs appliqués en 2013.

Il est également proposé de fixer un tarif réduit pour les annonceurs de Jarnioux qui insèrent pour la première fois une annonce publicitaire. Ce tarif pourrait être égal à 50 % du tarif de base.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter les tarifs suivants pour l'insertion des annonces publicitaires dans le bulletin municipal :**

**Tarifs 2014**

| Dimensions | PRIX          |          |
|------------|---------------|----------|
|            | Noir et Blanc | Couleurs |
| 1/8 page   | 45 €          | 65 €     |
| 1/4 page   | 85 €          | 125 €    |

**Tarifs 2014 Première insertion**

| Dimensions | PRIX          |          |
|------------|---------------|----------|
|            | Noir et Blanc | Couleurs |
| 1/8 page   | 23 €          | 33 €     |
| 1/4 page   | 43 €          | 63 €     |

- ***DETAIL DES VOTES : 15 pour***

### **5- Numérisation du document d'urbanisme**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'être en possession du document d'urbanisme dématérialisé créé par la D.D.T. pour permettre l'instruction plus pratique des dossiers d'urbanisme. Pour cela une convention doit être signée.

*[Le projet de convention est joint]*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la Numérisation du document d'urbanisme.**

➤ **DETAIL DES VOTES : 15 pour**

### **6- Instruction des dossiers d'urbanisme**

Monsieur le Maire indique que la CAVBS met en place un service pour traiter l'instruction des documents d'urbanisme. Il y a donc lieu de signer une convention avec la CAVBS.

*[Le projet de convention est joint]*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme par la CAVBS.**

➤ **DETAIL DES VOTES : 15 pour**

### **7- Dispositif « CHAM »**

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la CAVBS de lui confirmer que la commune de Jarnioux entend valider la décision d'entrer dans le dispositif CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique) mis en place avec l'Ecole Publique Albert Dumontet de Villefranche sur Saône.

Dans ce cadre, des enfants particulièrement motivés et remplissant les critères d'aptitude retenus, peuvent être admis à suivre un enseignement musical renforcé en plus de leur formation générale.

Les frais de scolarité s'élèvent à environ 833 € / an (année 2013/2014).

Aucune délibération n'ayant été prise antérieurement, il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur l'adhésion à ce dispositif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adhérer au dispositif CHAM**

➤ **DETAIL DES VOTES : 8 voix pour, 2 voix contre (N. VIDAL – D. CHAPPELAND) et 5 abstentions (B. GOUTTENOIRE – D. MARTINEZ – A. TUM – B. PRISSET – A. DESSAINTJEAN)**

### **Informations diverses**

- **L'informatique de la Mairie** doit être modifiée pour être en mesure de traiter les opérations comptables dans le cadre de la dématérialisation des transferts de données comptables.

#### **Célébration de la commémoration du 11 novembre.**

Elle aura lieu à 11 h 00, en présence des pompiers et des enfants de l'Ecole.

#### **Taxe d'aménagement**

Il n'y a pas lieu de délibérer de nouveau car elle a été délibérée au taux maximum sans limitation de durée

#### **Date du prochain Conseil municipal :**

Le 2ème mardi de novembre tombant le 11 novembre, il est nécessaire de fixer une autre date pour la tenue de la réunion du Conseil municipal.

Le prochain Conseil se réunira le lundi 10 novembre à 20 h 15.

#### **Questionnaire SYDER**

Le SYDER a transmis un questionnaire sur l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

#### **Visite du Cardinal BARBARIN**

Le père CHAISE, curé de la Paroisse Saint Vincent des Pierres Dorées, invite les membres du Conseil municipal à une rencontre avec le Cardinal BARBARIN le mercredi 19/11/2014 de 9h30 à 11h30 dans le caveau des Etablissements MATHELIN à Chatillon d'Azergues.

#### **Amicale Jean Borel**

L'Amicale Jean Borel a adressé à la commune un courrier de remerciement pour la subvention communale 2014 attribuée

#### **Courrier de la Présidente du Département**

Madame CHUZEVILLE informe la commune que les contrats en cours avec le Département seront poursuivis dans les mêmes conditions que celles applicables en 2014 en matière de taux, de durée et de montant.

Fin de séance : 22 h 25